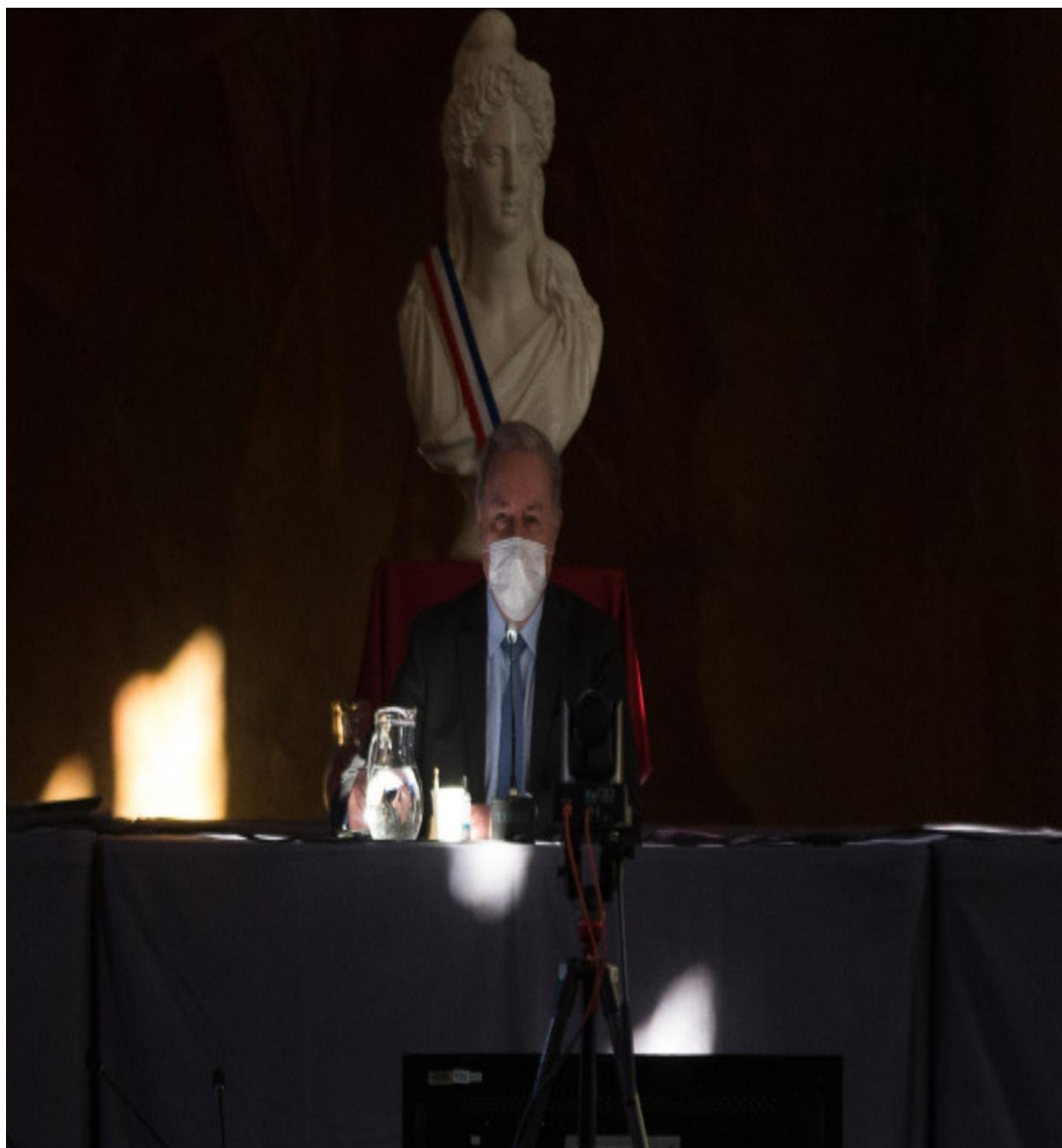


Soupçon d'emploi fictif : ce que contient la plainte d'Anticor contre Jean-Luc Moudenc

L'association de lutte contre la corruption et pour l'éthique en politique a porté plainte contre le maire de Toulouse. Accusé de détournement de biens publics, l'édile aurait touché plus de 500 000 euros entre 2015 et 2021 grâce à un emploi fictif au ministère de l'Économie. Mediacités a épluché pour vous le contenu de la plainte.



Pugnace, l'association Anticor l'est assurément. Juillet 2020, [elle interpelle la Haute autorité pour la transparence de la vie publique](#) (HATVP) à propos du cumul d'activités de Jean-Luc

Moudenc. [Un dossier sur lequel s'est longuement penché Mediacités](#). Décembre 2021, [elle dépose un signalement auprès du procureur de la République de Toulouse](#).

Si l'enquête préliminaire est [classée sans suite par ce dernier en décembre 2022](#), l'étude du dossier judiciaire convainc néanmoins Anticor de porter plainte contre X, le 16 janvier 2024, [comme vient de le révéler le magazine Marianne](#). Un délai de deux ans qui s'explique par les difficultés de l'association à récupérer son [agrément](#).

Dans son viseur, encore et toujours Jean-Luc Moudenc, qu'elle accuse clairement de détournement de biens publics et d'emploi fictif. Si l'actuel maire de Toulouse officie comme contrôleur général économique et financier au ministère de l'Économie, depuis 2008 grâce à Nicolas Sarkozy, l'association ne s'intéresse qu'à la période comprise entre janvier 2015 et décembre 2021.

En se basant sur le dossier judiciaire constitué le parquet de Toulouse lors de son enquête préliminaire, Anticor a retracé le temps de travail de l'édile haut fonctionnaire et sa rémunération.

Parallèlement à ses mandats de maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, Jean-Luc Moudenc aurait travaillé à temps plein durant 34 mois pour le CGEFI, du 1^{er} juin 2014 au 31 décembre 2017, puis à mi-temps à partir du 1^{er} janvier 2018. Il était donc redevable de 186 jours de travail par an en présentiel à Ivry-sur-Seine, pendant la première période, puis de 71 jours de travail par an, dont 58 en présentiel, durant la seconde.

Contacté pour confirmer ces informations, l'intéressé a répondu à côté [lire plus bas notre En coulisses].

Un travail inexistant ?

Échanges de courriels, emplois du temps, présence à des réunions, rédaction de notes et/ou de rapports, ces six années de travail devraient nécessairement avoir laissé des traces. Or, Anticor constate l'absence « d'élément matériel pour attester d'un quelconque travail, du 1^{er} juin 2014 au 20 novembre 2015 ». Pendant cette période « d'un an, cinq mois et 19 jours », Jean-Luc Moudenc aurait perçu de son administration la somme de 94 383,69 euros.

En échange de quel travail ? Contacté, il a refusé de répondre. « Je n'ai pas eu connaissance du document de cette plainte, que j'ai apprise... par la presse..! Il m'est donc impossible de répondre de façon sérieuse aux points précis que vous avez extraits de cette accusation », argue-t-il en réponse à nos questions.

La période suivante n'aurait pas été beaucoup plus remplie. Entre novembre 2015 et décembre 2017, d'après le dossier judiciaire, le haut fonctionnaire est supposé avoir émis une « contribution orale et écrite » à un rapport « Iga/CGefi ». « Son nom ne figure qu'une seule fois dans le rapport, dans la liste des personnes rencontrées, en sa qualité de président de France urbaine et on ne retrouve que dix occurrences du nom France Urbaine dans les 143 pages du rapport », observe Anticor.

Au total, pendant cette période, le haut fonctionnaire aurait seulement « produit 13 pages de notes écrites, été présent 72 heures dans les locaux du CGefi, été auditionné pour un rapport et

été mentionné dans trois projets avortés ». En contrepartie de quoi, il aurait été rémunéré 310 806,58 euros. Là encore, Jean-Luc Moudenc n'a pas souhaité commenter.

Un exemple parlant

Enfin, pour la période comprise entre janvier 2018 et décembre 2021, Jean-Luc Moudenc n'aurait été présent que sept journées au CGefi et n'aurait réalisé qu'un seul et unique rapport, en 2021. Nous y reviendrons. Entre-temps, Anticor illustre la relation de travail entre l'édile et sa hiérarchie par un échange de courriels « particulièrement significatif », selon l'association.

Le 9 avril 2019, à 10h54, Alain Gras, le supérieur de Jean-Luc Moudenc lui écrit : « Bonjour Jean-Luc, nous devrions recevoir prochainement une lettre de mission (voir projet en pièce jointe), après validation par notre cabinet, sur la situation de LADOM. Comme nous en avons parlé ce début d'année, il me semble important que tu puisses prendre en charge cette mission pour le compte du CGefi ». L'intéressé répond à son chef à... 21h54 : « D'accord pour participer à cette mission, on en reparle à la réunion de la semaine prochaine. »

« Ainsi, note Jérôme Karsenti, l'avocat d'Anticor, lorsque Monsieur Moudenc, supposé travailler la moitié de la semaine pour le CGEFI et seulement treize jours par an en télétravail, reçoit un mail de son supérieur hiérarchique le mardi matin à 11 heures, lui demandant de « prendre en charge » une mission, ce dernier répond à 22 heures accepter de « participer » (et non de « prendre en charge ») à ladite mission et renvoi à « la semaine prochaine » toute discussion sur la question. »

Un très cher rapport

Revenons au seul rapport Moudenc fourni par le Cgefi à la justice. Commandé en novembre 2020, ce travail revient en 72 pages (dont douze d'annexes) sur la gouvernance des organismes de l'État. Livré en décembre 2021, celui-ci a donné lieu à 90 courriels. « Ce qui démontre la capacité de Monsieur Moudenc à fournir quelques éléments pour justifier de son travail lorsque celui-ci a effectivement produit quelque chose, aussi minime que ce soit », remarque Anticor, dans sa plainte.

La rédaction du rapport ayant nécessité treize mois d'efforts, l'association estime la capacité de travail du maire-fonctionnaire « à 4,5 pages par mois ». Rapportée aux 73 944,87 euros perçus par son auteur durant cette période, cette production aurait coûté 1 274,91 euros par page au contribuable français. Un investissement sans nul doute nécessaire en ces temps de disette budgétaire.

Au final, Anticor estime que le maire de Toulouse a perçu du CGEFI la somme de 514 259,93 euros, « sans avoir fourni le moindre travail significatif en contrepartie » entre 2015 et 2021. Un emploi fictif dont il pourrait toujours bénéficier, selon Maxence Lambert, juriste à Anticor : « Monsieur Moudenc occupe toujours les deux postes et nous soupçonnons que l'infraction perdure. Ce sera au juge d'instruction saisi de continuer l'enquête sur les faits postérieurs à 2022. »

Nous avons contacté Jean-Luc Moudenc ce lundi 27 janvier pour lui demander de réagir sur six points précis de la plainte d'Anticor, dont nous avons eu connaissance.

Voici nos questions :

Bonjour Monsieur Moudenc,

N'ayant pas été destinataire des éléments de langage que vous avez partagés auprès de mes confrères à la suite de l'article de Marianne vous concernant, voici mes questions. Leur but est de vous permettre de répondre à plusieurs points détaillés par la plainte d'Anticor. Mon article sera publié à 19h.

Cordialement

1. Sur la base du dossier judiciaire constitué par le parquet de Toulouse suite au signalement d'Anticor, l'association calcule que vous avez travaillé à temps plein pour le CGEFI du 1er juin 2014 au 31 décembre 2017 (34 mois) puis à mi-temps à partir du 1er janvier 2018. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2017, vous étiez redevable de 186 jours de travail par an en présentiel à Ivry-sur-Seine. A partir du 1er janvier 2018 (1er mars 2018 pour le télétravail), vous deviez 71 jours de travail par an au CGefi, dont 58 jours de présence à Ivry-sur-Seine. Contestez-vous ces chiffres ?

2. Selon Anticor, il ne ressort du dossier aucun élément matériel pour attester d'un quelconque travail, du 1er juin 2014 au 20 novembre 2015. Au cours de cette période d'un an, 5 mois et 19 jours, vous avez perçu de cette administration la somme de 94.383,69 euros. Le contestez-vous ?

3. Selon Anticor, entre novembre 2015 et décembre 2017, vous avez produit 13 pages de notes écrites, été présent 72 heures dans les locaux du CGEFI, été auditionné pour un rapport et été mentionné dans trois projets avortés. En contrepartie, vous avez été rémunéré 310.806,58 euros.

Le contestez-vous ? Avez-vous produit d'autres travaux dont le parquet n'aurait pas eu connaissance et qui pourraient contredire l'analyse d'Anticor ?

4. Entre janvier 2018 et décembre 2021, vous auriez été présent sept journées au CGefi et réalisé un rapport de 72 pages sur la gouvernance des organismes de l'État.

Commandé en novembre 2020 et livré en décembre 2021, celui-ci a donné lieu à 90 courriels « ce qui démontre la capacité de Monsieur MOUDENC à fournir quelques éléments pour justifier de son travail lorsque celui-ci a effectivement produit quelque chose », écrit Anticor.

Volontiers narquoise, je vous l'accorde, l'association calcule votre capacité de travail à 4,5 pages par mois. Elle calcule aussi que chaque page de ce rapport a coûté 1274,91 euros au contribuable, rapporté aux 73.944,87 euros perçus au cours de ces 13 mois. Voulez-vous réagir ?

6. Au final, Anticor estime que vous avez perçu du CGEFI la somme de 514 259,93 euros, sans avoir fourni le moindre travail significatif en contrepartie et que vous continuer de bénéficier d'un emploi fictif à ce jour. Souhaitez-vous répondre précisément sur ces différents points ?

- La réponse de Jean-Luc Moudenc :

Bonjour Monsieur

J'ignore ce que sont « les éléments de langage » dont vous faites état. En réalité, j'ai tout simplement adressé une réponse aux journalistes qui m'ont contacté à ce sujet vendredi. Or, je ne sais pas que vous m'avez saisi. C'est donc bien volontiers que je vous l'adresse de suite et dans les mêmes termes, comme suit :

Sur le fond, il s'agit d'un vieux sujet, sur lequel je me suis très souvent expliqué auprès de nombreux organes de presse, en particulier quand j'avais été attaqué juste avant l'élection municipale de 2020.

Je n'ai pas eu connaissance du document lui-même de cette plainte, que j'ai apprise...par la presse...! Il m'est donc impossible de répondre de façon sérieuse aux points précis que vous avez extraits de cette accusation.

L'association Anticor m'a déjà mis en cause deux fois au sujet de mon emploi.

Une première fois en saisissant la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, en m'accusant de ne pas avoir rempli une formalité légale. Elle avait été déboutée puisque j'avais effectué cette formalité.

Une seconde fois en saisissant le Parquet de Toulouse au sujet de mon travail sur la même période que cette plainte. Le Parquet avait classé le dossier sans suite après avoir étudié attentivement tous les éléments fournis par ma hiérarchie. C'est donc la troisième fois que cette association est à l'offensive à mon égard.

Enfin, comment ne pas relever que cette démarche d'Anticor coïncide avec les attaques lancées contre moi à ce sujet de façon répétée par le candidat mélenchoniste à l'élection municipale et avec l'approche de ce scrutin.